//APPEL À PROJETS 2020

«LA BATAILLE DE FRANCE DANS L'AISNE EN 1940
ET L'APPEL DU GENERAL DE GAULLE DU 18 JUIN 1940
A POURSUIVRE LES COMBATS »

L'AISNE DIRECTION DE LA CULTURE

03 23 24 87 48
03 23 25 14 18

//APPEL À PROJETS 2020

80 ans de la bataille de France et de l'Appel du 18 juin

Vous êtes une collectivité territoriale, un établissement scolaire ou une association de l'Aisne et vous souhaitez participer aux commémorations de La Bataille de France en 1940 et de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 à poursuivre les combats en 2020 ? Le Conseil départemental peut vous soutenir.

Le 80e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale s'avère être un moment fort de la transmission de l'histoire contemporaine et de la mémoire. Ces enjeux sont particulièrement importants pour l'Aisne qui fut un département en première ligne de ce conflit, de l'invasion allemande à la libération. Nombreux furent les combats et actions héroïques, souvent au prix de la vie des patriotes refusant la défaite.

2020 : 80 ANS DE LA BATAILLE DE FRANCE ET DE L'APPEL DU 18 JUIN

Char Renault R35, dépôt du Souvenir Français au Département de l'Aisne. Présenté au Musée de la Résistance de Tergnier

En 2020, aura lieu le 80e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, à poursuivre les combats.

Ce sera aussi le 50e anniversaire de sa mort. Par ailleurs, pendant la Seconde Guerre mondiale, notre territoire a été fortement marqué par la Bataille de France. Celle-ci s'est déroulée, avec de violents combats, en plusieurs endroits du département et en particulier sur le secteur de Montcornet, puis de Crécy-sur-Serre, avant de toucher le Chaunois, le Saint-Quentinois, puis le sud du département. A cette époque, l'ensemble de la population axonaise a été touché et une en grande partie évacuée en Mayenne.

Ce cycle mémoriel sera l'occasion pour le Conseil départemental de l'Aisne d'être le porteur et le soutien d'événements d'ampleur, en associant, de la manière la plus active possible, l'ensemble de la population à travers cet appel à projets.

LES PROJETS DEVRONT RÉPONDRE AUX THÉMATIQUES SUIVANTES :

> Les combats en 1940,
> L'appel à la résistance,
> L'exode.

QUI PEUT PORTER UN PROJET ?

Les projets peuvent être présentés par :

> les **collectivités territoriales** (communes, communautés de communes, établissements publics de coopération intercommunale)
> les **établissements scolaires**,
> les **associations**.

Attention : les porteurs de projets doivent être obligatoirement domiciliés dans l'Aisne.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Toutes formes de manifestations : exposition, conférence, témoignages, reconstitution... seront éligibles. Pour pouvoir bénéficier d'un soutien du Département, les projets présentés doivent impérativement :

> avoir des objectifs correspondant aux thématiques identifiées pour le présent Appel à projets (combats en 1940, l'Appel à la résistance, l'exode),

> s'inscrire dans la commémoration des 80 ans des combats de 1940 et de la résistance dans l'Aisne,

> se dérouler dans le département de l'Aisne,

> sensibiliser les habitants, en particulier la jeunesse, à la mémoire de l'Histoire contemporaine de la France.

Sont en revanche exclus la restauration comme l'entretien de monuments commémoratifs.
Un ou plusieurs projets peuvent être présentés par chaque porteur de projet.

MODALITÉS

Les porteurs de projets retenus et qui en auront fait la demande pourront recevoir un financement du Conseil départemental de l'Aisne, comme suit :

> Pour les associations : 50 % maximum du coût prévisionnel,

> Pour les établissements scolaires axonais : 50 % maximum du coût prévisionnel,

> Pour les communes de moins de 3 500 habitants : 30 % maximum du coût prévisionnel,

> Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI : 20 % maximum du coût prévisionnel plafonné à une subvention de 15 000 €.

Par ailleurs, les subventions égales ou supérieures à 3 000 € seront versées sur justificatifs de dépenses.

L'aide départementale viendra compléter un plan de financement faisant apparaitre d'autres financeurs publics.

Les projets d'envergure départementale pourront bénéficier d'un financement et d'une communication institutionnelle (agenda des commémorations, réseaux sociaux et site internet du Département) et devront, à ce titre, apposer sur tous leurs supports le logo du Conseil départemental et le logo créé par le Département pour cette commémoration de la Bataille de France dans l'Aisne et de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

COMMENT CANDIDATER ?

Télécharger le dossier de demande de labellisation : https://www.aisne.com/appels-a-projets

Le dossier est à renvoyer à :
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aisne
Projet Bataille de France et Appel du 18 juin 1940
Conseil départemental de l'Aisne
Rue Paul Doumer
02013 LAON Cedex

A joindre au dossier de demande de labellisation :
Pour chaque projet :
> Une note d'intention précisant les moyens humains, matériels, les supports de communication (site internet / Facebook...), visuels, projet d'affiche, les publics visés, les références des auteurs du projet.

Pour toute demande de financement :
> Un courrier de demande de financement à l'adresse du Président du Conseil départemental précisant le montant de la subvention demandée,
> Des devis (en cas de prestations externes),
> Les statuts de l'association ou de l'institution,
> Un relevé d'identité bancaire (RIB).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : le 15 janvier 2020.
Renseignements : Direction de la Culture, Tél. : 03 23 24 87 48 OU 03 23 25 14 18

//APPEL À PROJETS 2020

80 ans de la bataille de France et de l'Appel du 18 juin

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

Le porteur du projet :

☐ Association
☐ Commune
☐ Autres (précisez)
☐ Communauté de communes
☐ Etablissement scolaire

Organisme porteur de projet :

Adresse du siège social : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Site internet : .....

E-mail : ..... Facebook :.....

Numéro de SIRET de l'organisme (OBLIGATOIRE) : .....

Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Personne chargée du dossier :

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Pièces à joindre au dossier :

Pour une demande de subvention, il vous suffit de nous envoyer les documents suivants :

> un courrier de demande de subvention adressé au président du Conseil départemental de l'Aisne,

> le dossier de demande de subvention complété et signé,

>un RIB ou RIP.

Si vous êtes une association :

> les statuts de l'association déposés ou approuvés en un seul exemplaire.

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

//APPEL À PROJETS 2020

80 ans de la bataille de France et de l'Appel du 18 juin

FICHE PROJET

INTITULÉ DU PROJET

.....

.....

TYPOLOGIE

(Entourez la/les typologies correspondantes à votre projet)

- ☐ Exposition
- ☐ Programmation culturelle
- ☐ Spectacle vivant
- ☐ Concert
- ☐ Audiovisuel
- ☐ Pédagogie/Scolaires
- ☐ Colloque/Conférence
- ☐ Publication
- ☐ Tourisme
- ☐ Evénement sportif
- ☐ Web
- ☐ **Autres (préciser)**

OBJECTIFS DU PROJET (SENS)

.....

.....

.....

.....

DATES/HORAIRES

.....

.....

.....

LIEU(X)

.....

.....

.....

DEMANDE DE SUBVENTION

CONTENU DU PROJET

(Déroulé à joindre si programme précis)

Nature, descriptif et étapes de mise en oeuvre du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES PUBLICS VISÉS

(Cochez les publics visés)

- ☐ **Grand public**
- ☐ **Scolaires**
- ☐ **Public étranger (préciser)**
- ☐ **Public dit empêché (personnes à mobilité réduite...)**
- ☐ **Public scientifique**
- ☐ **Autres (préciser)**

DEMANDE DE SUBVENTION

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

(Une attention particulière sera apportée aux projets qui développent un partenariat entre structures).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

(Indiquer le pourcentage correspondant au coût total de l'opération)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le responsable de la structure certifiant les renseignements indiqués :

Nom / Prénom .....

Fait à : ..... **Le :** .....

Signature obligatoire :

//APPEL À PROJETS 2020

80 ans de la bataille de France et de l'Appel du 18 juin

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES SPÉCIFIQUES À L'ACTION	MONTANT (€)	PRODUITS SPÉC. À L'ACTION	MONTANT (€)
60 - Achats de services		**70 - Ventes de produits finis, prestations de services**	
Achats d'études et de prestations de services			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Marchandises	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Prestations de services	
Fournitures administratives		Produits des activités annexes	
Autres fournitures Etat (à préciser)			
61 - Services extérieurs		**74 - Subvention**	
Sous-traitance générale		Etat (à préciser)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation Région		Région	
Assurances			
Documentation		Département	
Divers			
62 - Autres services extérieurs		Communauté de communes	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté d'agglomération	
Publicité, publications		Commune	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Organismes sociaux (à préciser)	
63 - Impôts et taxes		Autres subventions (à préciser)	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		**75 - Fonds propres**	
		Cotisations	
64 - Charges de personnel		Autres recettes attendues (à préciser)	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		**76 - Produits financiers**	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		**77 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion**	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercice(s) antérieur(s)	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Produit des activités**	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES DÉPENSES		**TOTAL DES RECETTES**	